Image not found or type unknown

Infraction en Allemagne

Par **Alizea67**, le **29/01/2023** à **15:44**

Bonjour! J'aurais besoin de renseignements concernant une plainte pour vol à l'étalage en Allemagne

En effet, mercredi dernier, je me suis rendu dans le magasin pour effectuer mes courses habituelles avec mes filles quand la plus jeune a eu besoin d'être changée . N'ayant plus rien à disposition je prend un pantalon en rayon pour l'habiller en enlevant l'étiquette, pour ensuite payer en caisse. Je continue mes courses et arrive en caisse où je paye ce que j'ai pris....sauf le pantalon dont j'ai parfaitement oublié l'étiquette ainsi que 2 barres céréales que ma fille a pris au passage. J'allais partir quand un monsieur de la sécurité (je n'ai pas compris si c'était un policier en civil ou la sécurité il avait une carte) m'arrête et me demande de l'accompagner au poste de contrôle . En chemin impossible de retrouver l'étiquette. Je reconnais ce qu'il me reproche en acceptant de payer de suite de suite le pantalon et les céréales auxquelles ils n'avaient pas prêtés attention + des frais de dossier de Dm. Sur le coup de la surprise et avec la seule préoccupation que mes filles n'aient pas peur j'ai eu le tord de ne pas me défendre, ne sachant pas non plus sous quel angle argumenter ayant toutes les circonstances contre moi et ne souhaitant pas non plus paraître "insolente"ou irrespectueuse. Une vendeuse m'explique qu'en Allemagne il n'est normalement pas possible de régler une fois un produit consommé et m'explique je n'ai plus le droit de me rendre dans un magasin Dm pendant 2 ans, papier à l'appui. Ce qui m'inquiète plus,c'est que l'infraction est constatée par 2 policiers et je n'ai pas compris si une plainte était déjà déposée ou non. J'ai signé un papier de leur part m'expliquant ce qui était reproché et que si besoin je pouvais faire appel à un traducteur pour m'aider et que ce serait transmis à Offenburg (je réside à Strasbourg). Je dois surveiller mon courrier les prochains jours.

Y a t'il un risque d'être convoqué? Pourrais je me défendre même si je ne l'ai pas fait de suite?Cela peut il donner lieu à une condamnation puisque j'ai payé les articles et suis déjà interdit de magasins durant 2 ans? Condamnation en France ou en Allemagne?

En vous remerciant d'avance pour vos renseignements

Par **Pierrepauljean**, le **29/01/2023** à **16:19**

bonjour

c'est la législation allemande qui s'applique

Par **Visiteur**, le **29/01/2023** à **19:46**

BONJOUR

Comment peut-on croire que l’on s’est servi dans les rayons, sans autorisation, pour changer un enfant !

Par **youris**, le **29/01/2023** à **19:52**

bonjour,

en droit français, le fait de payer ne supprime pas l'infraction de vol.

le fait d'arracher l'étiquette et ne pas la retrouver est une circonstance aggravaante

salutations

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2023** à **19:59**

Bienvenue
J’ai connu un cas de vol en Allemagne, avec intervention policière, qui s est soldé par une forte amende prononcée par un tribunal allemand.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés